

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA
3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

06 JUILLET 2026

DELIBERATION N°27-2026

Objet : <i>Membres élus des commissions consultatives paritaires</i>	Nombre de membres en exercice	22
	Nombre de membres présents	20
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
	Nombre de membres votants	21
	Date de la convocation : 25 juin 2026	

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Christian BUCHOT, Dominique CHAUVIN, Anne-Marie MIVELLE suppléante de Régis CHOPIN, Marc JAILLET suppléant de Valérie DEPIERRE, Odile DUBOZ, Sandrine GAUTHIER PACOUD, Stéphane LAMBERGER, Jérôme BENOIT suppléant de Florence GAY, Chantal MARTIN, Jean-Paul MUSSOT, Philippe PASSOT, Laurent PETIT, Frédéric PONCET, Jean-Yves ROY, David DUSSOUILLEZ suppléant de Guy SAILLARD, Dominique BONNET, Michel FISCHER, Maryline MIRAT, Daniel BERTOCCHI suppléant de Rémi HUGON.

Il est constaté le départ en cours de séance de M. Rémi Hugon remplacé par M. Daniel BERTOCCHI son suppléant.

REPRESENTES : Jean-Michel DAUBIGNEY a donné pouvoir à Maryline MIRAT.

EXCUSES : Régis CHOPIN, Etienne CORDIER, Valérie DEPIERRE, Florence GAY, Guy SAILLARD, Rémi HUGON,

Assistaient également à titre consultatif : Laëtitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, et Véronique DELACROIX.

Le Président expose :

Régies par le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale, Les commissions consultatives paritaires connaissent des décisions individuelles prises à l'égard des agents territoriaux contractuels et de toute question d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle.

Il existe une commission consultative paritaire pour les agents contractuels de droit public sans distinction de catégorie.

La CCP comprend en nombre égal des représentants titulaires des collectivités territoriales ou établissements publics et des représentants du personnel. Elles ont des membres titulaires et un nombre égal de membres suppléants.

Compte tenu des effectifs des agents contractuels au 1er janvier 2026, la CCP est composée pour chacun des collèges, à savoir représentants des collectivités territoriales et des établissements publics et représentants du personnel de 8 titulaires et de 8 suppléants.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, parmi les élus des collectivités affiliées, pour siéger à la commission consultative paritaire unique les personnes suivantes :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
1. Frank STEYAERT	9. Karime HENDOR
2. Sandrine GAUTHIER PACOUD	10. Monique FANTINI
3. Régis CHOPIN	11. Dominique CHAUVIN
4. Chantal MARTIN	12. Karine PETITJEAN
5. Frédéric PONCET	13. Jean-Paul MUSSOT
6. Odile DUBOZ	14. Dominique BONNET
7. Philippe PASSOT	15. Christelle PLATHEY
8. Florence GAY	16. Etienne CORDIER

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 6 juillet 2026



Le Président,

Frank STEYAERT